

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 29 septembre 2020**

**Rapport n° 20-05-04**

**PARCELLE CADASTRÉE BK 282 D'UNE SURFACE DE 1 760 M2 SISE 3 RUE LOUIS  
BLANC ET PARCELLE CADASTRÉE BK 280 D'UNE SURFACE DE 556 M2 SISE 37 RUE  
GAMBETTA À SAINT-LEU-LA-FORÊT (95320) : DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET  
INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL**

Par délibération n° 19-05-18 du 24 septembre 2019, le conseil municipal a décidé de la cession amiable des parcelles cadastrées BK 280 et BK 282, sises respectivement 37 rue Gambetta et 3 rue Louis Blanc, situées dans le domaine public communal.

Préalablement à la vente de ces deux parcelles, la commune doit procéder à la constatation de leur désaffectation ainsi qu'à leur déclassement du domaine public communal.

C'est pourquoi le conseil municipal, par délibération n° 19-05-18 du 24 septembre 2019 susvisée, avait également approuvé le principe du déclassement et de la désaffectation des parcelles cadastrées BK 280 et BK 282 après réalisation de la procédure d'enquête publique.

A cet effet, l'enquête publique s'est déroulée du 23 juillet au 6 août 2020 inclus. Le Commissaire-enquêteur a émis favorable dans son rapport, en date du 14 septembre 2020.

Ces deux parcelles resteront encore à l'usage direct du public comme aire de stationnement jusqu'à quinze jours avant la date de signature de l'acte authentique de vente desdites parcelles.

Compte tenu des nécessités du service public tenant à la continuité de l'utilisation desdites parcelles selon leur affectation actuelle, il vous est donc demandé de procéder à leur déclassement du domaine public communal par anticipation avec désaffectation desdits biens au plus tard quinze jours avant la date de signature de l'acte authentique de vente desdites parcelles conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Ce dossier a été présenté à la commission Urbanisme/aménagement le 16 septembre 2020.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 septembre 2020

Délibération n° 20-05-04

**PARCELLE CADASTRÉE BK 282 D'UNE SURFACE DE 1 760 M2 SISE 3 RUE LOUIS  
BLANC ET PARCELLE CADASTRÉE BK 280 D'UNE SURFACE DE 556 M2 SISE 37 RUE  
GAMBETTA À SAINT-LEU-LA-FORÊT (95320) : DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET  
INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-3,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L. 141-3, R. 141-4 et R. 141-5,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2141-1 et L. 2141-2,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération du conseil municipal n° 19-05-18 du 24 septembre 2019 autorisant la cession amiable des parcelles cadastrées BK 280 et BK 282,

Vu les arrêtés du Maire n° 2020-11 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et n° 2020-35 du 20 juillet 2020 relatifs au déroulement de l'enquête publique relative au déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées BK 280 et BK 282,

Considérant que ladite enquête publique s'est déroulée du 23 juillet au 6 août 2020 inclus,

Vu le rapport d'enquête publique en date du 14 septembre 2020 établi par M. Serge Dussoulier, commissaire-enquêteur,

Considérant que les parcelles cadastrées BK 280 et BK 282 situées dans le domaine public communal resteront affectées à l'usage direct du public comme aire de stationnement au plus tard jusqu'à quinze jours avant la date de signature de l'acte authentique de vente desdites parcelles,

Vu le plan ci-annexé,

Considérant que ce dossier a été présenté à la commission Urbanisme/aménagement le 16 septembre 2020,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : de prévoir la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées BK 280 (556 m<sup>2</sup>) et BK 282 (1 760 m<sup>2</sup>), sises respectivement 37 rue Gambetta et 3 rue Louis Blanc à Saint-Leu-la-Forêt (95320) au plus tard quinze jours avant la date de signature de l'acte authentique de vente desdites parcelles.

Article 2 : de prononcer le déclassement du domaine public communal par anticipation des parcelles cadastrées BK 280 (556 m<sup>2</sup>) et BK 282 (1 760 m<sup>2</sup>), sises respectivement 37 rue Gambetta et 3 rue Louis Blanc à Saint-Leu-la-Forêt (95320) conformément à la loi et à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 3 :

d'incorporer dans le domaine privé communal les parcelles cadastrées BK 280 (556 m<sup>2</sup>) et BK 282 (1 760 m<sup>2</sup>), sises respectivement 37 rue Gambetta et 3 rue Louis Blanc à Saint-Leu-la-Forêt (95320).

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en  
Préfecture du Val d'Oise le  
qu'elle a été notifiée aux intéressés le  
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET

Département :  
VAL D OISE

Commune :  
ST LEU LA FORET

Section : BK  
Feuille : 000 BK 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 13/02/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
BANT ERMONT Vallée de Montmorency  
421 rue Jean Richepin 95125  
95125 ERMONT Cedex  
tél. 01.30.72.82.50 -fax  
ptgc.950.ermont@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

